

**Réunion du Conseil municipal du 7 décembre 2015**

L'an deux mil quinze le 7 décembre 2015 à 20 heures 00

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale.

**Etaient présents** : Mmes, Blanc, Bourghelle, Kohler, Orban, Roumanet, Saint – André

Messieurs : Durand, Edmont, de Pampelonne, Fournier, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

Procuration : Mme Bos à Mme Bourghelle.

---

**15.047 – Enquête publique : Déplacement, déclassement et reclassement du chemin de « chalan »**

L'enquête publique s'est déroulée du 20 octobre au 3 novembre 2015 conformément à la législation et à l'arrêté municipal 2015/020.

Après étude du dossier, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, sous les réserves suivantes :

- Que le contournement de la propriété par le nouveau tracé soit d'une largeur suffisante pour le passage d'engins agricoles et qu'un empiérement éventuel soit effectué aux endroits pouvant présenter un risque d'embourbement, pour le rendre correctement carrossable et que la finalité de ces travaux ait l'approbation de la commune.
- Que soient établies toutes servitudes éventuelles de passage et d'entretien concernant l'alimentation en eau potable, énergie électrique ou autre si elles existent sur l'ancien passage.

Le conseil par 14 voix pour et 1 abstention ( Mr de Pampelonne) adopte le rapport du commissaire enquêteur

**15.048: Demande de subvention du Sou des écoles et l'UNSS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du sou des écoles d'une subvention pour 2015/2016, et d' l'UNSS collège Pierre Delarbre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par 15 voix pour, d'attribuer 80€ au sou des écoles.

UNSS , aucune subvention accordée 10 voix contre et 5 abstentions.

**15.049 Remboursement au Sou des écoles de la subvention du Conseil Général**

Le conseil Général a attribué à l'école, une subvention de 297€ pour sortie patrimoine.

La commune remboursera la subvention au sou des Ecoles.

**15.050 : Aménagement du centre Bourg : Marchés réseaux eaux pluviales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, concernant le marché des réseaux d'eaux pluviales , l'entreprise GRUAT ayant obtenu la meilleure note en fonction des critères demandés, a été retenue pour un montant de travaux de 61476 TTC.

En 2<sup>ème</sup> position, l'entreprise BOISSET , en 3<sup>ème</sup> COMTE TP ; en 4<sup>ème</sup> GERLAND TP, en 5<sup>ème</sup> FAURIES, en 6<sup>ème</sup> OBUSSIER ; en 7<sup>ème</sup> EHTP ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour et 4 contre autorise Monsieur le Maire à signer les Marchés avec l'entreprise GRUAT , et tous les documents se rapportant au dossier .

**15.051 : Participation 2016 au CISAL**

Monsieur le Maire informe que la participation au Cisal pour l'année 2016 sera de 1€ par habitant, soit 649€. Celle-ci n'avait pas été augmenté depuis 22 ans, et était de 97.35€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour accepte la proposition de Monsieur le Maire.

**DECISIONS Modificatives**

Afin de passer des écritures de fin d'exercice ,il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes :

D020 : Dépenses imprévues : -301

D165 : Dépôt et cautionnement reçus : + 301

D 21534 : réseaux électrifications 17517.64

R 238-041 / Avances cde immo 17517.64

**Questions diverses :**

- Intervention de Mrs Durand Allain pour le compte rendu de la réunion PEDIBUS organisé par Valence – Romans déplacement qui est l'accompagnement des enfants par des adultes bénévoles à pied sur le chemin de l'école, en suivant un itinéraire précis.
- SPA : la SPA de Valence ne peut accepter l'adhésion de la commune.

**COMMUNE DE BOFFRES**

- Conseil Général : dotation de péréquation 9981€, en 2014 c'était 11 848 ; en 2016 17 386.99€
- 9 Décembre : Communauté de communes, réunion de la commission économique
- 17 décembre : Musique d'Ardèche.
- 22 janvier : vœux de la municipalité, salle communale.

Monsieur de Pampelonne demande de participer avec le sou des écoles à l'achat d'un vidéoprojecteur.

Vu pour être affiché le 9 décembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire

**R. EDMONT**

